

Entretien professionnel de titularisation

Arrêté du 28 août 2020
Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020

ANNEXE 2**1er degré BESANCON
CALENDRIER 2020/2021****SUIVI FORMATIF**

PREMIERE PERIODE	Date limite de dépôt sur Compas	
Auto-positionnement du stagiaire	23/11/20	dépôt sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Compte-rendu du tuteur académique (PEMF) à l'issue de la visite n°1	23/11/20	dépôt du compte-rendu de la visite 1 sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Compte-rendu du tuteur académique (PEMF) et du référent INSPE à l'issue de la visite n°2	04/01/21	dépôt d'un seul compte-rendu conjoint tuteur PEMF/référent INSPE sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Le stagiaire prend connaissance des bilans	consultation par le stagiaire "au fur et à mesure" des dépôts sur COMPAS	

SECONDE PERIODE	Date limite de dépôt sur Compas	
Auto-positionnement du stagiaire	15/1/21	dépôt sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Compte-rendu du tuteur académique (PEMF) à l'issue de la visite n°3	22/2/21	dépôt du compte-rendu de la visite 3 sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Compte-rendu du tuteur académique (PEMF) à l'issue de la visite n°4	20/3/21	dépôt du compte-rendu de la visite 4 sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS
Le stagiaire prend connaissance des CR	consultation par le stagiaire "au fur et à mesure" des dépôts sur COMPAS	
Entretiens professionnels avec commissions	du 10 au 20 mai 2021 (dates)	Dépôt des avis des commissions dans COMPAS (pour les jurys)

Adjoint à l'IA-DASEN

Lons-le-Saunier, le 29 janvier 2021

Affaire suivie par :

Jean-Michel FAIVRE

Tél : 03.84.87.27.05

Mél : ce.adasen.dsden39@ac-besancon.fr

335, rue Charles Ragnemy - BP 602
39021 Lons-le-Saunier cedex

L'inspecteur d'academie,
directeur académique
des services de l'Éducation nationale
à
Mesdames les professeurs
des écoles stagiaires,
Messieurs les professeurs
des écoles stagiaires

Objet : Organisation de la commission d'entretien professionnel des professeurs des écoles stagiaires – Année scolaire 2020/2021

Références :

- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des compétences attendues des enseignants
- Arrêté du 22 août 2014 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement public
- Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours
- Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'organisation des commissions d'entretien professionnel des professeurs des écoles stagiaires.

La composition de la commission :

Dans le département, cinq commissions sont constituées.

Elles se réuniront entre le 10 et le 20 mai 2021.

Chaque commission comprend un inspecteur de l'Éducation nationale d'une circonscription autre que celle d'affectation du PES

et d'un professeur des écoles maître formateur (qui n'est ni le tuteur, ni l'évaluateur du PES concerné).

Les membres de cette commission ne peuvent pas participer au jury académique de titularisation pour le même stagiaire

Les modalités de l'entretien professionnel de titularisation :

L'entretien dure 30 minutes et comprend :

- ❑ un temps de présentation par le professeur stagiaire d'une durée de 10 minutes qui prend appui sur l'expérience (à partir d'une situation professionnelle vécue) ;
- ❑ un entretien de 20 minutes.

Présentation par le stagiaire d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours (durée 10 mn)

A partir de l'exemple d'une séance dans le domaine de son choix, le professeur stagiaire décrit et analyse la façon dont il conçoit et organise les apprentissages des élèves en classe entière ou pour un groupe d'élèves.

Il décrit son action dans le contexte de l'équipe pédagogique de l'école.

Il présente la manière dont il conçoit sa place dans la chaîne hiérarchique.

Il expose la façon dont il organise les relations avec ses pairs, le directeur d'école ainsi qu'avec les partenaires dans et hors l'école, et en particulier les parents d'élèves.

Quelle que soit la situation professionnelle retenue, il est attendu que le professeur stagiaire identifie les éventuelles difficultés qu'il a rencontrées dans cette situation et analyse les réponses qu'il a mises en œuvre pour y remédier

Présentation par le stagiaire d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours (durée 10 mn)

	Satisfaisant	A consolider	Insuffisant
Présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours (durée 10 mn)			
<p>Communication (forme) : respect de la durée de la présentation, attitude, clarté de l'expression.</p> <p><i>Observations :</i></p>			
<p>Qualité de l'analyse de la situation professionnelle vécue pendant l'année en cours(2)</p> <p><i>Observations :</i></p>			
<p>Pertinence des choix que le stagiaire (ou le maître en période probatoire) a été amené à faire au regard de ses obligations professionnelles et du référentiel de compétences</p>			

b. L'entretien :

Cet entretien vise à évaluer les **qualités d'analyse et de réflexivité** du professeur d'école stagiaire en faisant preuve :

de capacités à inscrire dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction, les éléments réglementaires et institutionnels (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.) ;

d'aptitudes à communiquer, à expliquer, à argumenter en vue de coopérer et de s'intégrer dans la communauté éducative et dans son environnement ;

de capacités à développer une activité pédagogique et éducative tout en maîtrisant des contenus disciplinaires et leur didactique.

Echange avec la commission

(durée 20 mn)

Echange avec la commission consécutif à la présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) (durée 20 mn)			
	Satisfaisant	A consolider	Insuffisant
Communication (forme) : positionnement vis-à-vis de la commission, qualité de l'échange et de l'argumentation.			
<i>Observations :</i>			
Capacité d'analyse et de réflexivité dans les domaines de compétences suivants :			
- l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.).			
<i>Observations :</i>			
- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement.			
<i>Observations :</i>			
- Pour les personnels enseignants : les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique.			

NOR : MENH2035943X
MENJS - DGRH B2-3

L'avis de la commission :

La commission émet un avis motivé à destination du jury de titularisation, qui complète les autres évaluations des stagiaires (avis IEN, avis INSPE).

L'avis est rendu sur la base du modèle joint à cette note et extrait du BO n°49 du 24 décembre 2020.

Nom du lauréat de la session 2020 :

Prénom :

Avis de la commission d'entretien professionnel concernant la capacité d'analyse et de réflexivité par rapport à la pratique professionnelle de l'année en cours de

M/Mme Nom

Prénom

Favorable

Défavorable

Réservé

Appréciation littéraire :

NOR : MENH2035943X
MENJS - DGRH B2-3

EVALUATION FINALE

rapport du PEMF à l'issue de la visite évaluative n° 5	30/4/21	dépôt sous forme d'un fichier PDF dans COMPAS (à l'issue de la visite évaluative n°5 de l'évaluateur PEMF et du référent INSPE)
Avis du chef d'établissement (pour l'enseignement privé)	09/06/21	date limite de saisie grille d'évaluation dans COMPAS
Avis de l'inspecteur (+ Rapport de visite de l'inspecteur pour les cas identifiés et les PES en renouvellement)	09/06/21	date limite de saisie grille d'évaluation dans COMPAS + Dépôt rapport d'inspection (si inspection)
Avis du directeur de l'INSPE	09/06/21	date limite de saisie grille d'évaluation dans COMPAS
Résultats jurys INSPE sur Master	du 15 au 21 juin 2021 (dates prévisionnelles)	

JURY ACADEMIQUE

1ère réunion du jury	18 juin 2021	dates prévisionnelles
consultation des dossiers par les stagiaires convoqués devant le jury	du 22 au 28 juin 2021	dates prévisionnelles
réunion de délibération du jury	30 juin 2021	dates prévisionnelles